

**L'Association canadienne de protection
médicale**

États financiers consolidés

et rapport de l'auditeur indépendant

31 décembre 2024



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne de protection médicale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne de protection médicale (« l'Association »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l. / s.r.l. s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 5 juin 2025

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé de la situation financière

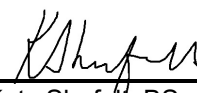
Au 31 décembre 2024, avec chiffres correspondants de 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
ACTIF		
Trésorerie	27 901 \$	5 569 \$
Créances et charges payées d'avance	4 583	6 777
Placements du portefeuille (note 3)	5 927 434	5 618 563
Investissement dans Salus Global (note 4)	3 812	3 667
Créance sur la vente de placements (note 3)	9 782	13 070
Actif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	48 789	31 687
Immobilisations (note 5)	43 602	44 009
	6 065 903 \$	5 723 342 \$
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	213 937 \$	202 522 \$
Prêt à terme (note 6)	38 200	39 600
Marge de crédit (note 6)	85 000	159 620
Produits constatés d'avance - cotisations reçues d'avance	1 027	1 081
Somme à payer pour les achats de placements (note 3)	42 676	25 690
Fonds retenus aux fins d'assurance (note 9)	115 302	108 860
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	48 126	44 040
Provision pour réclamations en suspens (note 9)	4 376 092	4 159 150
	4 920 360	4 740 563
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis dans des immobilisations	43 602	44 009
Actifs nets non affectés	1 101 941	938 770
	1 145 543	982 779
	6 065 903 \$	5 723 342 \$

Au nom du Conseil,


Birinder Singh, MD, LLB, CCFP, FCFP
Barreau de l'Ontario
Président, ACPM


Katy Shufelt, BSc Hon, MD, FRCPC
1^{re} vice-présidente, Conseil de l'ACPM

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec chiffres correspondants de 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
PRODUITS		
Cotisations (note 10)	500 489 \$	199 222 \$
(Pertes)/produits de placement net(te)s		
Produits des placements du portefeuille (note 11)	712 667	597 623
Produits/(pertes) de placement à court terme	977	(1 588)
Frais liés aux placements (note 12)	(130 602)	(131 412)
Produits de placement nets	583 042	464 623
Part des capitaux propres du revenu net de Salus Global (note 4)	145	102
Gain sur la commutation d'assurance (note 9)	5 888	39 254
	1 089 564	703 201
CHARGES		
Charges engagées pour l'assistance aux membres		
Compensations versées aux patients	321 638	307 821
Frais de justice engagés pour la défense des membres dans les actions civiles	132 691	124 078
Frais de justice engagés pour l'assistance aux membres dans d'autres instances	107 251	100 673
Assurance (note 9)	22 792	39 120
Frais d'experts engagés pour l'assistance aux membres	20 317	17 562
Variation nette de la provision pour réclamations en suspens (note 9)	216 942	126 765
	821 631	716 019
Services aux membres et fonctionnement		
Soutien aux médecins	55 429	46 762
Soins médicaux sécuritaires	27 578	24 684
Soutien au fonctionnement et à la gouvernance	21 351	19 779
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	10 406	7 417
Gestion de la propriété (note 14)	1 376	1 130
Perte sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, après frais d'intérêts (note 6)	2 653	1 786
Amortissement des immobilisations	2 042	1 978
	120 835	103 536
	942 466	819 555
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES/ (EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	147 098 \$	(116 354)\$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

État consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avec chiffres correspondants de 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Investis dans des immobilisations (note 5)	Non affectés	2024
Solde d'ouverture	44 009 \$	938 770 \$	982 779 \$
Excédent des produits sur les charges	–	147 098	147 098
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	–	15 666	15 666
Amortissement des immobilisations	(2 042)	2 042	–
Acquisition d'immobilisations	1 635	(1 635)	–
Solde de clôture	43 602 \$	1 101 941 \$	1 145 543 \$

	Investis dans des immobilisations (note 5)	Non affectés	2023
Solde d'ouverture	45 084 \$	1 058 964 \$	1 104 048 \$
Excédent des charges sur les produits	–	(116 354)	(116 354)
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	–	(4 915)	(4 915)
Amortissement des immobilisations	(1 978)	1 978	–
Acquisition d'immobilisations	903	(903)	–
Solde de clôture	44 009 \$	938 770 \$	982 779 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 avec chiffres correspondants de 2023
(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (excédent des charges sur les produits)	147 098 \$	(116 354)\$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Variation nette des gains non réalisés sur les placements	(123 914)	(126 737)
Charges de dépréciation sur les placements	55 278	21 035
Reprise de charges de dépréciation	(9 522)	(4 432)
Augmentation nette des investissements dans Salus Global	(145)	(102)
Amortissement des immobilisations	2 042	1 978
Augmentation/(diminution) des fonds retenus aux fins d'assurance	6 442	(46 341)
Charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	10 406	7 417
Diminution/(augmentation) des créances et charges payées d'avance	2 194	(2 361)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	11 415	44 910
(Diminution)/augmentation des cotisations des membres reçues d'avance	(54)	593
Financement des régimes d'avantages postérieurs à la retraite	(7 756)	(6 918)
Augmentation de la provision pour réclamations en suspens	216 942	126 765
	310 426	(100 547)
FLUX DE TRÉSORERIE (UTILISÉ POUR)/ GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(Remboursement)/produits de la marge de crédit	(74 620)\$	159 620 \$
Remboursement net de prêt à terme	(1 400)	(2 400)
	(76 020)	157 220
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(951 276)\$	(1 901 777)\$
Vente de placements	720 563	2 004 403
Acquisition d'immobilisations	(1 635)	(903)
Augmentation/(diminution) de la créance sur les ventes de placements	3 288	(7 666)
Diminution/(augmentation) de la somme à payer pour les achats de placements	16 986	(153 788)
	(212 074)	(59 731)
Variation nette de la trésorerie pour l'exercice	22 332	(3 058)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 569	8 627
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27 901 \$	5 569 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de protection médicale (« ACPM » ou « l'Association ») est une organisation à caractère mutuel sans but lucratif vouée à la défense des médecins et constituée en 1913 en vertu d'une loi du Parlement. Ses membres se composent de médecins qui détiennent un permis d'exercice de la médecine au Canada. L'Association est dirigée par un Conseil élu par ses membres.

L'ACPM a pour mission de protéger l'intégrité professionnelle des médecins et de promouvoir des soins sécuritaires au Canada. Dans le cadre de cette mission, l'Association :

- offre à ses membres une assistance et des conseils médico-légaux, y compris une défense juridique au besoin;
- élabore et présente des cours et des ressources qui visent à renforcer la sécurité des soins médicaux prodigués aux patients;
- aide à prévenir les préjudices en misant sur la réalisation et la diffusion de travaux de recherche et d'observations basées sur des données probantes;
- plaide en faveur de changements susceptibles d'améliorer l'environnement de pratique des médecins;
- verse une compensation financière aux patients qui ont subi un préjudice en raison de soins médicaux négligents (ou, au Québec, d'une faute professionnelle).

L'assistance de l'ACPM est basée sur la survenance de l'événement. Autrement dit, elle est accordée aux membres qui sont aux prises avec des problèmes médico-légaux découlant de l'exercice de la médecine, indépendamment du fait que ces problèmes peuvent être signalés ou faire l'objet d'une action en justice après l'année où l'événement est survenu. La décision d'aider un membre, ainsi que l'étendue de l'assistance, est discrétionnaire et dépend des faits et des circonstances de chaque cas. L'assistance n'est pas définie par un contrat qui en établit les conditions ou les limites.

Bien que l'Association ait adopté une politique d'établissement des cotisations afin de maintenir un fonctionnement entièrement capitalisé, politique en vertu de laquelle elle doit détenir un dollar d'actif pour chaque dollar de passif estimé après actualisation, le solde des actifs nets non affectés à un moment précis pourrait avoir une valeur autre que zéro. Chaque année, suffisamment de cotisations seront exigées des membres pour couvrir l'ensemble (y compris les produits de placement prévus) des décaissements prévus, présents et futurs, en fonction des événements survenus au cours de l'exercice visé. Dans l'éventualité où les coûts et les placements varient par rapport aux estimations établies à la date de l'établissement des cotisations, les cotisations futures seront ajustées afin de compenser toute insuffisance ou tout excédent, conformément aux pratiques de l'Association.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Partie III : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif » (la « Partie III »).

a) *Principes de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes et les résultats de fonctionnement de La Cour du lac Dow Inc. et de la Corporation de placements de l'ACPM, deux filiales détenues en propriété exclusive par l'Association. Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

b) *Comptabilisation et évaluation des instruments financiers*

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à leur juste valeur, elle apporte les ajustements nécessaires au montant des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument concerné. Les achats et ventes de placements cotés en bourse sont constatés à la date de la transaction.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) Comptabilisation et évaluation des instruments financiers (suite)

L'Association évalue donc tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des entreprises contrôlées conjointement, lesquels sont mesurés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, ainsi que les placements suivants, lesquels sont mesurés à leur juste valeur : placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif; placements dans des obligations et des fonds de couverture que l'Association a décidé de mesurer à leur juste valeur; instruments financiers dérivés. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats à la date de la transaction. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des titres évalués par référence au marché sont également comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les sommes à recevoir et les placements dans des actions privées, dettes privées et actifs réels privés, qui sont structurés comme des placements indirects dans des fonds privés.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la marge de crédit, le prêt à terme, les créanciers et les charges à payer.

Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs financiers est déterminée de la manière suivante :

- i) La trésorerie et les placements à court terme détenus dans les placements du portefeuille sont évalués au coût, ce qui, avec les intérêts ou les escomptes courus, équivaut à la juste valeur.
- ii) Les titres à revenu fixe constitués d'obligations cotées en bourse sont évalués d'après les cours du marché à la fin de l'exercice.
- iii) Les prêts publics sont évalués d'après les cours du marché à la fin de l'exercice, en fonction des sources de référence reconnues dans le secteur.
- iv) Les actions publiques, y compris les actions cotées en bourse, sont évaluées d'après les cours du marché à la fin de l'exercice, et les fonds communs de placement cotés en bourse sont évalués en fonction de la dernière valeur liquidative transactionnelle disponible à la fin de l'exercice.
- v) Les instruments financiers dérivés, y compris les contrats à terme, les swaps sur rendement total, les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change, sont évalués d'après les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsqu'ils sont disponibles. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs sont déterminées en appliquant des modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours actuels du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temporelle et de la courbe de rendement ou des facteurs de volatilité qui sous-tendent les postes.
- vi) Les fonds de couverture sont évalués à la juste valeur, qui est fonction des valeurs obtenues auprès de chacun des administrateurs de fonds.
- vii) Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme opérations d'emprunt garanti et inscrits au coût, intérêts courus compris, lequel correspond approximativement à la juste valeur en raison de leur courte échéance.

Les actions privées, la dette privée et les actifs réels privés de l'Association, qui sont évalués au coût amorti, sont structurés comme des placements indirects dans des fonds privés; ces fonds sont évalués selon diverses méthodes, y compris celle du taux d'actualisation et des flux de trésorerie. Compte tenu de la structure de ces placements, la capacité de l'Association d'accéder aux renseignements sur les placements sous-jacents de chaque fonds est limitée. Par conséquent, la juste valeur de ces placements est fondée sur la valeur nette de l'actif fournie par le commandité ou le gestionnaire de placements du fonds et, par conséquent, en l'absence d'informations précises à l'appui des divergences par rapport à cette valeur, aucune autre hypothèse ne pourrait raisonnablement être appliquée. Ces valeurs font l'objet d'un examen annuel par des auditeurs externes, et tout ajustement significatif de l'évaluation est présenté dans les états financiers audités.

À chaque date des états financiers, l'Association vérifie s'il existe une indication qu'un actif financier évalué au coût après amortissement pourrait subir une dépréciation. Les preuves objectives de dépréciation comprennent les données observables portées à l'attention de l'Association, y compris, mais sans s'y limiter : les difficultés financières importantes éprouvées par l'émetteur, les ruptures de contrat, les cas de faillite ou toute autre activité de restructuration financière.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) *Comptabilisation et évaluation des instruments financiers (suite)*

Au moindre signe de dépréciation, l'Association détermine si, pendant la période visée, un changement négatif important est venu modifier l'échéancier ou le montant prévu des futurs flux de trésorerie d'actifs financiers. Si elle décèle un tel changement, elle ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Association s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisé aux charges de dépréciation dans l'état consolidé des résultats. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, l'Association comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

c) *Produits et frais liés aux placements*

Les dividendes, les intérêts et les gains et pertes réalisés à la vente d'instruments financiers sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations de la juste valeur des placements évalués ultérieurement à leur juste valeur sont inscrites à titre de produits des placements du portefeuille. Les dévaluations résultant d'une baisse de valeur durable des actions privées, des dettes privées et des actifs réels privés, ainsi que toute subséquente reprise de valeur, sont prises en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Pour les placements évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes découlant des variations des taux de change à la date d'évaluation sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Les frais liés aux placements comprennent les éléments suivants :

- i) les frais de gestion et de rendement pour les gestionnaires de placements externes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont directement facturés ou lorsque l'information à cet effet est transmise par des avis sur les capitaux ou par toute autre communication provenant des gestionnaires. Quand les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont inconnus, ils sont déduits des revenus des placements;
- ii) les frais de société de personnes relatifs aux placements privés;
- iii) les frais de garde;
- iv) les salaires internes et autres coûts engagés aux fins de la surveillance et de l'administration du portefeuille;
- v) les coûts de fonctionnement du Comité des placements du Conseil;
- vi) les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à leur juste valeur;
- vii) les frais d'intérêt et les frais d'acceptation, comme les coûts de financement de la marge de crédit.

Ces frais sont passés en charges pendant l'exercice où ils sont engagés.

d) *Incertitude relative à la mesure*

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs ainsi que les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que les montants des produits et des charges de l'exercice. En particulier, la dépréciation des placements dans des actions privées, des dettes privées ou des actifs réels privés, la provision pour réclamations en suspens et les avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des estimations importantes. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils sont connus.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) *Cotisations des membres*

Les produits tirés des cotisations annuelles des membres sont comptabilisés proportionnellement tout au long de l'année de cotisation. Chaque année, le montant des cotisations est établi par le Conseil de façon estimative (en tenant compte des produits de placement), afin de couvrir le financement total des charges de l'Association, y compris les coûts prévus pour les réclamations découlant des services rendus par les membres au cours de l'exercice. De plus, les cotisations annuelles sont ajustées de temps à autre, au besoin, afin de refléter les gains ou les pertes réel(le)s (attribuables aux réclamations en suspens ou aux produits des placements) des exercices antérieurs. Les cotisations des membres reçues d'avance sont comptabilisées comme produits constatés d'avance.

f) *Devises*

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur au moment de l'opération. Par la suite, les actifs et passifs monétaires font l'objet d'un ajustement pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou les pertes résultant de l'ajustement sont inclus dans l'état consolidé des résultats.

g) *Compensations financières versées aux patients*

Les coûts réels des compensations financières versées aux patients au nom des membres sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés ou lorsque la direction juge leur paiement probable. Les jugements rendus par les tribunaux avant la fin d'un exercice, qui n'ont pas été réglés au 31 décembre, sont comptabilisés dans l'année du jugement. Les règlements convenus avant la fin d'un exercice, mais impayés au 31 décembre, sont comptabilisés pendant cet exercice. Les montants comptabilisés sont établis en partie selon des évaluations et des hypothèses faites par la direction et peuvent donc faire l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les montants réellement payés, le cas échéant, peuvent différer des montants comptabilisés à la fin de l'exercice précédent. Tout écart est pris en compte au cours de l'exercice où il est constaté.

h) *Provision pour réclamations en suspens*

Il est impossible de déterminer avec précision le montant des coûts que pourrait devoir engager l'Association par suite de litiges éventuels ou en cours contre ses membres, au nom desquels elle exerce son pouvoir discrétionnaire. Par conséquent, une évaluation des provisions pour réclamations en suspens éventuelles de l'Association comprenant les compensations financières versées aux patients, les frais de justice et les frais d'administration est préparée annuellement par les actuaires de l'Association.

Compte tenu du fait que tous les événements ayant une incidence sur le règlement final des réclamations déclarées n'ont pas eu lieu et qu'ils peuvent ne pas se produire avant quelque temps, cette évaluation peut varier, et la variation peut être importante à court terme, mais aussi à long terme. De plus, il est probable qu'un certain nombre d'événements ayant déjà eu lieu sans avoir encore été reliés au membre concerné ni signalés à l'Association puissent donner lieu à des réclamations pour lesquelles l'Association pourra choisir de fournir son appui. La variabilité de l'évaluation peut être causée par la différence entre la situation réelle qui se dessine et les hypothèses utilisées par les actuaires dans leurs modèles prévisionnels. Les gains ou pertes actuariels sont pris en compte au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les montants estimatifs recouvrables auprès des compagnies d'assurance sont calculés et comptabilisés dans la provision pour réclamations en suspens à titre de réduction du passif prévu.

La provision pour réclamations en suspens a été déterminée après actualisation. Conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens de l'Association comprend une provision pour écarts défavorables, ce qui procure un coussin de sécurité dans l'éventualité où les résultats réels diffèreraient des hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle. Toute réduction de la volatilité attribuable à l'existence d'un contrat d'assurance est comptabilisée dans la provision pour écarts défavorables.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

i) *Primes d'assurance*

Les contrats d'assurance conclus par l'Association peuvent comprendre deux volets : une prime de dépôt et une prime de retenue de fonds. Les primes de dépôt sont passées en charge dès l'entrée en vigueur du contrat d'assurance et comprennent les taxes et les frais de courtage. Les primes de retenue de fonds sont retenues par l'Association et créditées avec intérêt aux taux déterminés en vertu du contrat. Les montants recouvrés en vertu d'une police d'assurance seront d'abord payés à même les fonds détenus jusqu'à ce que ces fonds soient épuisés, puis par les compagnies d'assurance. Les primes de retenue de fonds sont passées en charge dès l'entrée en vigueur du contrat. Les intérêts sur les soldes des fonds détenus dans le compte sont imputés aux dépenses d'assurance annuellement.

j) *Avantages postérieurs au départ à la retraite*

Les avantages postérieurs au départ à la retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les obligations établies par calculs actuariels au titre des régimes et les coûts connexes sont présentés, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et autres avantages de retraite est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables, tel qu'il est décrit à la note 8. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées a été calculée en se fondant sur une évaluation préparée à des fins comptables.

Le coût actuel des prestations de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est passé en charge dans la période durant laquelle les services ont été rendus.

Les réévaluations et autres éléments comprennent l'écart agrégé entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé en appliquant le taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de toute provision pour moins-value dans le cas des actifs nets à prestations déterminées; le coût des services passés; et les gains et pertes découlant de règlements ou de compressions. Les réévaluations sont constatées directement dans les actifs nets.

k) *Immobilisations corporelles*

Les coûts d'immobilisations sont capitalisés répondant aux critères de comptabilisation d'une immobilisation; autrement, les coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif à son utilisation prévue. L'amortissement se calcule selon la méthode linéaire en fonction des éléments suivants :

Bâtiments	de 5 à 50 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	de 2 à 12 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 8 ans
Frais de location reportés	durée des baux

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation dans tous les cas où des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Dans ce cas, la recouvrabilité des actifs détenus et utilisés est évaluée au moyen d'un test du coût de remplacement estimatif. Si la valeur comptable d'un actif excède son coût de remplacement estimatif, une charge au titre de la dépréciation de l'actif correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur est constatée.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Le sommaire des placements du portefeuille se présente comme suit :

	2024		2023	
	Valeur comptable		Valeur comptable	
<i>Comptabilisés à la juste valeur</i>				
Trésorerie et placements à court terme	52 186 \$	0,9 %	96 045 \$	1,7 %
Instruments dérivés	(54 214)	(0,9) %	63 294	1,1 %
Produits des placements à recevoir	7 741	0,1 %	7 065	0,1 %
Revenu fixe	1 346 359	22,7 %	1 206 265	21,5 %
Prêts publics	696 963	11,7 %	617 250	11,0 %
Actions	603 994	10,2 %	512 858	9,1 %
Fonds de couverture	816 136	13,8 %	738 282	13,2 %
	3 469 165 \$	58,5 %	3 241 059 \$	57,7 %
<i>Comptabilisés au coût après amortissement</i>				
Actions privées	997 330	16,8 %	942 211	16,8 %
Dettes privées	963 669	16,3 %	922 132	16,4 %
Actifs réels privés	497 270	8,4 %	513 161	9,1 %
	2 458 269	41,5 %	2 377 504	42,3 %
	5 927 434 \$	100,0 %	5 618 563 \$	100,0 %

Les placements du portefeuille net se présentent comme suit :

	2024	2023
	Valeur comptable	Valeur comptable
Actif au titre des placements	5 927 434 \$	5 618 563 \$
Créance sur les ventes de placements	9 782	13 070
<i>Passifs et créditeurs liés à des placements</i>		
Somme à payer pour achats de placements	(42 676)	(25 690)
Placements du portefeuille net	5 894 540 \$	5 605 943 \$

L'estimation par la direction de la juste valeur des actions privées, des dettes privées et des actifs réels privés fondée sur les dernières informations disponibles signalées pour ces investissements est la suivante :

	2024	2023
	Juste valeur	Juste valeur
Actions privées	1 625 889 \$	1 460 491 \$
Dettes privées	1 180 880	1 062 094
Actifs réels privés	765 896	720 510
Placements du portefeuille net	3 572 665 \$	3 243 095 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Les pertes liées à la dépréciation des placements comptabilisés en 2024 en ce qui a trait aux actions, aux dettes et aux actifs réels privés s'élevaient à 55,3 millions \$ (21,0 millions \$ en 2023). L'Association a repris des dépréciations totalisant 9,5 millions \$ en 2024 (4,4 millions \$ en 2023). Des placements assortis de réserves pour dépréciation totalisant 20,7 millions \$ (23,8 millions \$ en 2023) ont été vendus ou éliminés du bilan pendant l'année, ce qui a permis de débloquer la réserve.

La valeur comptable des placements du portefeuille de l'Association qui ont subi une dépréciation et le montant des provisions pour dépréciation connexes se résument comme suit :

	2024			2023		
	Coût initial	Cumul des dépréciations	Valeur comptable	Coût initial	Cumul des dépréciations	Valeur comptable
Détenus au coût initial						
Actions privées	91 497 \$	48 837 \$	42 660 \$	72 436 \$	46 073 \$	26 363 \$
Dettes privées	205 302	43 549	161 753	165 470	31 996	133 474
Actifs réels privés	66 043	35 011	31 032	55 365	24 294	31 071
	362 842 \$	127 397 \$	235 445 \$	293 271 \$	102 363 \$	190 908 \$

Gestion des risques

L'Association suit une stratégie de répartition de l'actif diversifiée conçue pour générer les rendements de placement requis à un niveau de risque acceptable. Les placements du portefeuille de l'Association sont notamment exposés aux risques suivants :

a) *Risque de marché*

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers varient en raison de la fluctuation des cours. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

i) Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de l'Association au risque de taux d'intérêt découle de ses actifs porteurs d'intérêts, du prêt à terme, des swaps de taux d'intérêt et de la marge de crédit. La trésorerie de l'Association comprend les montants en dépôt auprès d'institutions financières qui rapportent des intérêts au taux du marché.

Le portefeuille des placements à revenu fixe et celui des prêts publics de l'Association sont sujets à des directives sur la concentration, la durée et la distribution qui sont conçues pour atténuer partiellement les risques de volatilité des taux d'intérêt.

Les placements en instruments à taux fixe et en prêts publics de l'Association se composent d'instruments financiers dont le taux d'intérêt est fixe ou variable. Au 31 décembre, leurs valeurs s'établissaient comme suit :

	2024		2023	
Taux fixe	1 356 349 \$	66,4 %	1 210 491 \$	66,4 %
Taux variable	686 973	33,6 %	613 024	33,6 %
	2 043 322 \$	100,0 %	1 823 515 \$	100,0 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

a) *Risque de marché (suite)*

Les échéances et les rendements à l'échéance des placements en instruments à taux fixe et en prêts publics s'établissent comme suit :

	2024				Total
	Échéances				
	Moins de 1 an	5 ans	De 6 à 9 ans	10 ans et plus	
Revenu fixe et placements en prêts publics	377 385 \$	882 462 \$	375 649 \$	407 826 \$	2 043 322 \$

	2023				Total
	Échéances				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 9 ans	10 ans et plus	
Revenu fixe et placements en prêts publics	377 671 \$	710 928 \$	356 140 \$	378 776 \$	1 823 515 \$

	2024		2023	
	Rendement à l'échéance		Rendement à l'échéance	
Titres fédéraux	529 317 \$	3,1 %	456 016 \$	3,4 %
Titres provinciaux	448 540	3,8 %	409 251	3,8 %
Titres de sociétés	696 963	7,5 %	617 250	8,0 %
Fonds universels à revenu fixe	368 502	4,2 %	340 998	4,7 %
Total	2 043 322 \$	4,9 %	1 823 515 \$	5,3 %

- ii) Le risque de change correspond au risque que la valeur comptable des instruments financiers, libellés en monnaie étrangère ou en flux de trésorerie futurs liés à ces instruments, fluctue par rapport au dollar canadien en raison des variations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

a) Risque de marché (suite)

Le tableau qui suit résume les placements détenus directement par l'ACPM et les placements sous-jacents investis dans des fonds communs, selon le risque de change, l'incidence de la couverture de change et l'exposition au risque de change net.

2024				
	Risque de change	Couverture de change nette	Risque de change net	% du total
Dollar américain	4 000 040 \$	(950 101) \$	3 049 939 \$	79 %
Euro	995 695	(274 454)	721 241	19 %
Réal brésilien ¹	146 454	(109 987)	36 467	1 %
Autres devises	30 274	–	30 274	1 %
Total	5 172 463 \$	(1 334 542) \$	3 837 921 \$	100 %
2023				
	Risque de change	Couverture de change nette	Risque de change net	% du total
Dollar américain	3 667 922 \$	(1 061 426) \$	2 606 496 \$	79 %
Euro	862 139	(234 277)	627 862	19 %
Réal brésilien ¹	176 373	(136 475)	39 898	1 %
Autres devises	29 770	–	29 770	1 %
Total	4 736 204 \$	(1 432 178) \$	3 304 026 \$	100 %

¹Fonds libellé aux États-Unis investissant uniquement dans des placements brésiliens sous-jacents.

iii) L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Afin de réduire les effets de l'autre risque de prix, l'Association investit dans un portefeuille diversifié de placements conforme à la répartition d'actif et aux restrictions en matière de placement approuvées par le Conseil.

iv) Le risque géopolitique fait référence à la possibilité d'instabilité politique, économique et sociale dans un pays ou une région pouvant avoir une incidence sur les activités commerciales, les investissements et les marchés financiers. Ces risques peuvent découler de divers facteurs, notamment des changements dans les politiques gouvernementales, des troubles politiques, des conflits ou d'autres événements susceptibles d'avoir une incidence sur la stabilité et la prévisibilité du milieu des affaires. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné une rupture des relations entre la Russie et les économies occidentales. Les titres russes détenus à hauteur de 7,7 millions \$ (9,0 millions \$ en 2023) ont été ramenés à zéro. Les actions privées, la dette privée et les actifs réels privés ont fait l'objet d'un examen, et aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée découlant du risque géopolitique. L'Association détient divers instruments financiers, y compris des instruments dérivés, pour se protéger contre les risques associés aux taux de change, aux prix des matières premières et aux taux d'intérêt. L'imposition de nouveaux tarifs pourrait entraîner une volatilité importante sur ces marchés, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur et l'efficacité de ces instruments financiers.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

b) *Instruments dérivés*

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des variations de l'actif sous-jacent, de l'indice des prix ou des taux, du taux d'intérêt ou du taux de change. Les contrats d'instruments dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des marchés boursiers réglementés.

L'objectif de placement de l'Association en ce qui a trait à l'utilisation d'instruments dérivés est d'améliorer le rendement des titres de capitaux propres et à revenu fixe, et de gérer le risque financier. L'Association utilise les instruments financiers dérivés suivants :

i) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme représentent des accords entre deux parties qui conviennent d'échanger des devises à une date ultérieure. Ils sont utilisés par l'Association pour couvrir le risque de change lié à certains placements libellés en devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des contrats de change à terme représente le montant contractuel auquel s'applique un taux de change pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des contrats. Tous les contrats arrivent à échéance après un an.

ii) Contrats à terme

Les contrats à terme représentent des accords entre deux parties qui conviennent d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt à un prix prédéterminé à une date ultérieure. Ils sont utilisés par l'Association pour ajuster les expositions d'actifs déterminés sans devoir acheter ou vendre directement l'actif sous-jacent. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des contrats à terme représente le montant contractuel auquel s'applique un taux de change pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des contrats. Tous les contrats arrivent à échéance après un an.

iii) Swaps sur rendement total

Les swaps sur rendement total représentent des accords entre deux contreparties qui conviennent de payer ou de recevoir le rendement total (gains ou pertes réalisés) d'un actif de référence déterminé à une date déterminée. L'actif de référence des swaps sur rendement total de l'Association est constitué de divers indices boursiers. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des swaps sur rendement total représente le montant contractuel auquel s'applique le taux de rendement total pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des swaps. Tous les contrats arrivent à échéance après un an. Des obligations d'État d'une valeur de 101,1 millions \$ (néant en 2023) ont été données en garantie pour couvrir le montant du passif auprès des contreparties.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Le notionnel et la juste valeur des contrats de change à terme au 31 décembre s'établissent comme suit :

2024	Montant notionnel	Actifs à la juste valeur \$C	Passifs à la juste valeur \$C	Juste valeur nette \$C
Contrats de change à terme	1 334 542 \$	18 058 \$	(19 054)\$	(996)\$
Contrats à terme	9 639	26	—	26
Swaps sur rendement total	1 425 468	—	(53 244)	(53 244)
	2 769 649 \$	18 084 \$	(72 298)\$	(54 214)\$

2023	Montant notionnel	Actifs à la juste valeur \$C	Passifs à la juste valeur \$C	Juste valeur nette \$C
Contrats de change à terme	1 432 178 \$	23 870 \$	(6 323)\$	17 547 \$
Contrats à terme	3 161	—	(44)	(44)
Swaps sur rendement total	1 078 884	45 791	—	45 791
	2 514 223 \$	69 661 \$	(6 367)\$	63 294 \$

c) *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou la contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers l'Association. L'Association est exposée au risque de crédit en raison de ses placements à court terme, de ses actifs à revenu fixe et de ses contrats à terme.

L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des contreparties possédant une cote de solvabilité supérieure, en obtenant des garanties supplémentaires au besoin, en diversifiant ses placements et en assurant et surveillant la conformité aux lignes directrices applicables au portefeuille. Pour les titres d'emprunt émis par des municipalités, des gouvernements provinciaux ou des sociétés, l'Association a établi des principes de placement prévoyant des restrictions au degré d'exposition à chaque entité.

Au 31 décembre, les placements en instruments à taux fixe et en prêts publics étaient assortis comme suit :

Instruments à taux fixe et prêts publics	2024	%	2023	%
AAA	537 033 \$	26,3	457 151 \$	25,1
AA	518 272	25,3	296 932	16,3
A	22 130	1,1	262 350	14,4
BBB	438 909	21,5	349 203	19,1
BB	379 597	18,6	337 674	18,5
B	144 683	7,1	119 380	6,5
CCC	2 303	0,1	825	0,1
Non cotées	425	0,0	—	0,0
	2 043 352 \$	100,0	1 823 515 \$	100,0

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

d) *Risque lié aux placements*

Le risque maximal lié aux placements auquel est exposée l'Association correspond à la valeur comptable des placements. La diversification constitue la mesure la plus importante pour contrôler le risque lié aux placements. La composition de l'actif cible la diversification suivante de l'exposition du portefeuille, y compris la fourchette permise, et demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent.

	Cible	Fourchette
Titres à revenu fixe	20 %	10 % - 30 %
Prêts publics	10 %	5 % - 15 %
Actions de sociétés ouvertes (Exposition supplémentaire obtenue au moyen de swaps sur rendement total)	30 %	15 % - 50 %
Fonds de couverture	0 %	0 % - 40 %
Placements privés (Actions privées : 15 %; dette privée : 15 %; actifs réels privés : 10 %)	40 %	15 % - 70 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

e) *Risque de concentration*

Il y a concentration du risque lorsqu'une partie importante du portefeuille est constituée de placements dans des titres qui présentent des caractéristiques semblables ou qui sont sensibles à des facteurs similaires d'ordre économique, politique ou autre. La direction estime que la diversification dans de nombreux secteurs atténuera son risque de concentration.

	2024	2023
Trésorerie et placements à court terme	0,9 %	1,7 %
Instruments dérivés	(0,9) %	1,1 %
Produits des placements à recevoir	0,1 %	0,1 %
Gouvernement fédéral	8,9 %	8,1 %
Provinces	7,6 %	7,3 %
Revenu fixe canadien	16,5 %	15,4 %
Fonds universels à revenu fixe	6,2 %	6,1 %
Prêts publics	11,7 %	11,0 %
Biens de consommation discrétionnaires	1,7 %	1,3 %
Biens de consommation de base	0,1 %	0,3 %
Énergie	0,9 %	0,9 %
Services financiers	1,0 %	1,1 %
Santé	0,4 %	1,0 %
Biens industriels	1,7 %	0,7 %
Technologies de l'information	2,6 %	2,1 %
Matières	0,6 %	0,5 %
Immobilier	0,2 %	0,2 %
Services de télécommunications	0,1 %	0,2 %
Services publics	0,3 %	0,2 %
Autres	0,6 %	0,6 %
Actions	10,2 %	9,1 %
Biens de consommation discrétionnaires	3,8 %	3,5 %
Biens de consommation de base	2,0 %	2,1 %
Énergie	1,7 %	1,7 %
Services financiers	8,5 %	8,6 %
Santé	3,8 %	4,0 %
Biens industriels	6,4 %	6,9 %
Technologies de l'information	6,7 %	5,6 %
Matières	0,4 %	0,6 %
Immobilier	4,2 %	4,4 %
Services de télécommunications	2,5 %	2,4 %
Services publics	1,6 %	1,8 %
Autres	(0,1) %	0,7 %
Placements privés	41,5 %	42,3 %
Fonds de couverture	13,8 %	13,2 %
Total des fonds	100,0 %	100,0 %

f) *Engagements dans des actifs privés*

L'Association a établi une pondération cible à long terme de 40 % pour les actifs privés, qui comprennent des actions, des dettes et des placements dans des actifs réels. Elle investit dans ces actifs par l'entremise de partenariats privés et de placements privés. Conformément aux ententes établies, des tranches de ce montant sont utilisées à mesure qu'elles sont requises pour les placements. Au 31 décembre 2024, l'Association avait des engagements résiduels d'un montant de 1 449,8 millions \$ (1 512,0 millions \$ en 2023). La période d'engagement future prévue couvre les six prochaines années.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. INVESTISSEMENT DANS SALUS GLOBAL

L'Association détient une participation de 33,3 % dans Salus Global, une entreprise contrôlée conjointement. Les informations financières de Salus Global au 31 décembre se présentent comme suit :

Bilan au 31 décembre

	2024	2023
Total de l'actif	3 650 \$	3 738 \$
Total du passif	1 173	1 406
Avoir des actionnaires	2 477	2 332
	3 650 \$	3 738 \$

États des résultats et déficits Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
Total des produits	2 141 \$	2 130 \$
Total des charges	(1 996)	(2 028)
Revenu net	145 \$	102 \$

État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
Rentrées (sorties de fonds) :		
Activités d'exploitation	35 \$	449 \$
Activités d'investissement	(8)	(352)
Augmentation de l'encaisse	27 \$	97 \$

Investissement dans Salus Global Exercice clos le 31 décembre

	2024	2023
Solde d'ouverture	3 667 \$	3 565 \$
Part des capitaux propres du revenu net	145	102
Solde de clôture	3 812 \$	3 667 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024			2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	7 611 \$	– \$	7 611 \$	7 611 \$	– \$	7 611 \$
Bâtiments	63 309	33 489	29 820	62 746	32 083	30 663
Mobilier et matériel	1 470	1 114	356	1 509	1 119	390
Logiciels	150	109	41	277	219	58
Matériel informatique	612	356	256	497	426	71
Améliorations apportées aux bâtiments	10 473	7 572	2 901	10 473	7 293	3 180
Frais de location reportés	5 495	2 878	2 617	4 733	2 697	2 036
	89 120 \$	45 518 \$	43 602 \$	87 846 \$	43 837 \$	44 009 \$

Durant l'exercice, des immobilisations entièrement amorties dont le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 0,2 million \$ ont été éliminées du bilan (2 millions \$ en 2023).

6. FINANCEMENT

a) Facilité de crédit

Afin de mieux gérer ses besoins à court terme, l'Association a obtenu au cours de l'exercice une facilité de crédit pouvant atteindre 230,0 millions \$. L'Association peut utiliser une facilité de crédit renouvelable, remboursable sur demande et portant intérêt au taux préférentiel de la banque, ou contracter un prêt à terme basé sur le taux CORRA (taux moyen des opérations de pension à un jour), échéant dans un délai de 30 ou 90 jours. Au cours de l'exercice, l'Association a négocié avec sa banque une clause d'extension lui permettant d'augmenter sa facilité de crédit de 150,0 millions \$ supplémentaires, si nécessaire. Cette clause d'extension de crédit n'avait pas été utilisée au 31 décembre 2024. La facilité est garantie par une convention de sûreté générale, assortie de certaines conditions, grevant l'ensemble des actifs de l'Association. Les frais d'intérêts engagés sur la facilité de crédit pour la période se terminant le 31 décembre 2024 s'élèvent à 7,1 millions \$ (1,3 million \$ en 2023). Au 31 décembre 2024, 85,0 millions \$ ont été prélevés sur la facilité de crédit (159,6 millions \$ en 2023).

Afin de profiter de taux d'intérêt plus favorables offerts par la marge de crédit et de mieux gérer ses besoins de trésorerie, l'Association a conclu plusieurs prêts à terme au taux CORRA. Au 31 décembre 2024, les accords d'acceptation de prêts à terme au taux CORRA totalisaient 85,0 millions \$, comme le résume le tableau suivant :

Date de l'accord	Valeur notionnelle	Taux d'intérêt	Date d'échéance
15 oct. 2024	20 000 000 \$	5,32 %	13 janv. 2025
20 déc. 2024	40 000 000 \$	4,13 %	20 mars 2025
23 déc. 2024	25 000 000 \$	4,75 %	22 janv. 2025
	85 000 000 \$		

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. FINANCEMENT (SUITE)

b) Prêt à terme

En 2015, La Cour du lac Dow Inc., la filiale de l'Association, a contracté un prêt à terme de 60,0 millions \$ avec une institution financière. La garantie visant le prêt à terme se compose des actifs immobiliers de la filiale de l'Association, évalués à 37,4 millions \$ dans la note 5 sur les immobilisations, et d'une garantie de 25,0 millions \$ de l'Association. Le prêt à terme est remboursable sur demande, et il est calculé sur une période d'amortissement de 25 ans. Les versements de capital se composent de 0,6 million \$ payable tous les 3 mois. Depuis le 15 août 2024, les intérêts comprennent une composante variable (acceptation bancaire + 0,8 %) et des frais d'acceptation de 0,6 %. Depuis le 15 août 2024, les intérêts comprennent le taux CORRA composé quotidiennement, tel qu'il est établi de temps à autre, majoré de l'ajustement du taux CORRA plus 0,6 % par année, et les intérêts payables mensuellement.

Le prêt à terme est payable sur demande sur une durée renouvelable d'un an; la plus récente modification indique que la date d'échéance du prêt est le 15 novembre 2025 et, par conséquent, le montant est classé en tant que segment distinct du passif à court terme.

La direction ne croit pas que le volet demande du prêt à terme sera appliqué dans un proche avenir. Dans la plus récente convention de modification conclue en novembre 2024, La Cour du lac Dow Inc. a reçu un prêt supplémentaire de 1,0 million \$, lequel a été consolidé avec le prêt à terme existant. Le prêt a pour objet de contribuer au financement des dépenses en immobilisations et des améliorations apportées à l'immeuble appartenant à la filiale de l'Association. Les charges d'intérêts enregistrées pour le prêt à terme et l'ajustement de la juste valeur lié au contrat de swap de taux d'intérêt pour la période en cours s'élèvent à 2,6 millions \$ (1,8 million \$ en 2023). À la fin de l'exercice, le solde du capital à rembourser était de 38,2 millions \$ (39,6 millions \$ en 2023) et les intérêts payés d'avance étaient de néant \$ (0,3 million \$ en 2023).

c) Swap de taux d'intérêt

La filiale La Cour du lac Dow Inc. de l'Association a signé une entente de swap de taux d'intérêt afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt de son prêt à terme. Le tableau suivant indique les changements apportés à l'accord de swap de taux d'intérêt initial depuis son entrée en vigueur :

Date de l'accord	Valeur notionnelle	Taux d'intérêt	Date d'échéance
15 sept. 2021	44 800 000 \$	1,92 %	15 nov. 2024
15 nov. 2024	38 200 000 \$	2,99 %	15 nov. 2027

L'Association a conclu un contrat d'option sur swap en vertu duquel le swap de taux d'intérêt comporte une option de résiliation anticipée, au 15 novembre 2027, permettant à la contrepartie de mettre fin au contrat à cette date. Pour le contrat d'option sur swap précédent, l'option de résiliation anticipée a été exercée le 15 novembre 2024, et un nouveau contrat de swap a été conclu, dont la date de résiliation a été fixée au 15 novembre 2029.

À la fin de l'exercice, la valeur notionnelle du swap de taux d'intérêt s'établissait à 38,2 millions \$ (39,6 millions \$ en 2023) et la juste valeur atteignait (0,6) million \$ (1,0 million \$ en 2023). Cela a entraîné une perte non réalisée sur swap de taux d'intérêt correspondant à 1,6 million \$ (perte de 0,8 million \$ en 2023).

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

L'information concernant les créditeurs et charges à payer de l'Association au 31 décembre se présente comme suit :

	2024	2023
Créditeurs	45 602 \$	37 756 \$
Charges à payer :		
Généralités	15 253	17 462
Frais juridiques	12 961	12 696
Indemnisation des patients	140 058	134 545
Remises gouvernementales	63	63
	213 937 \$	202 522 \$

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

L'Association offre un certain nombre de régimes de retraite à ses employés; ces régimes assurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite en matière d'assurance-maladie et de soins dentaires. Le régime de retraite agréé est financé au moyen de cotisations payées conjointement par l'employé et l'employeur, et les prestations versées sont prélevées sur les fonds détenus en fiducie par ce régime de retraite. Le régime de retraite non agréé est financé par une combinaison des cotisations de l'employé et de l'employeur, et les prestations sont versées à même les flux de trésorerie de fonctionnement. L'autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite n'est pas capitalisé et les prestations sont versées à même les flux de trésorerie liés au fonctionnement.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de financement a été effectuée le 30 juin 2022. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé, du régime de retraite non agréé et de l'autre régime d'avantages postérieurs à au départ à la retraite aux fins de la comptabilité a été effectuée le 31 décembre 2024.

Les composantes de l'actif/(passif) au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite se présentent comme suit :

	2024				2023			
	Régime de retraite agréé	Régime de retraite non agréé	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régime de retraite agréé	Régime de retraite non agréé	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Juste valeur des actifs des régimes	251 637 \$	9 263 \$	– \$	260 900 \$	223 353 \$	9 371 \$	– \$	232 724 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(202 848)	(46 308)	(11 081)	(260 237)	(191 666)	(45 262)	(8 149)	(245 077)
Situation de capitalisation – excédent/(déficit)	48 789 \$	(37 045) \$	(11 081) \$	663 \$	31 687 \$	(35 891) \$	(8 149) \$	(12 353) \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les dépenses associées aux régimes de retraite, les réévaluations et les autres éléments constatés dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé de l'évolution des actifs nets se présentent comme suit :

Dépenses associées aux régimes de retraite

	2024			2023		
	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Coût des services actuels (partie de l'employeur)	9 509 \$	329 \$	9 838 \$	6 805 \$	258 \$	7 063 \$
Coûts de financement	193	375	568	(24)	378	354
Coût net périodique des prestations de retraite	9 702 \$	704 \$	10 406 \$	6 781 \$	636 \$	7 417 \$

Réévaluations et autres éléments

	2024			2023		
	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Rendement des actifs des régimes excluant l'intérêt	(11 879) \$	– \$	(11 879) \$	(14 911) \$	– \$	(14 911) \$
Perte/(gain) actuariel(le) sur les obligations	(6 291)	(670)	(6 961)	19 463	363	19 826
Coût des services passés	–	3 174	3 174	–	–	–
Réévaluations et autres éléments	(18 170) \$	2 504 \$	(15 666) \$	4 552 \$	363 \$	4 915 \$

Les actifs des régimes comprennent les catégories d'actifs suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	(répartition des actifs)	
Trésorerie	1,1 %	0,6 %
Revenu fixe canadien (obligations)	61,9 %	63,4 %
Titres de participation canadiens	19,5 %	19,1 %
Actions mondiales	14,5 %	14,1 %
Autres	3,0 %	2,8 %
	100,0 %	100,0 %

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de l'Association et charges sociales sont les suivantes :

	2024	2023
Régimes de retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	4,70 %	4,60 %
Taux d'actualisation des charges des régimes	4,60 %	5,10 %
Inflation générale	2,60 %	3,90 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension – 2023	10,00 %	10,00 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension – 2024	4,50 %	4,50 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension – années suivantes	3,50 %	3,50 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes	4,60 %	5,10 %
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	4,70 %	4,60 %
Taux d'actualisation des charges des régimes	4,60 %	5,10 %
Inflation générale	2,60 %	3,90 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé	2,30 %	3,88 %
Hypothèse de taux de retraite de 100 % à ¹	70 ans	65 ans
Cessation d'emploi	Données liées à l'âge	Données liées à l'âge
Tables de mortalité	CPM (secteur public)	CPM (secteur public)

¹L'âge normal de la retraite dans le cadre du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite demeure inchangé à 65 ans.

Les informations supplémentaires concernant les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de l'Association pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
Régimes de retraite		
Charge associée aux régimes	9 702 \$	6 781 \$
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	(18 170)	4 552
Cotisations patronales		
Normales	7 481	6 663
Cotisations salariales		
Normales	5 102	4 477
Pour services antérieurs	59	51
Transferts de la composante flexible	111	607
Prestations versées		
Pensionnés	7 245	6 958
Transferts forfaitaires	915	1 632
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Charge associée au régime	704	636
Prestations versées	275	255
Composante flexible	691	593

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS

Au 31 décembre, la provision pour réclamations en suspens, calculée par les actuaires de l'Association selon les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, s'établissait comme suit :

	2024	2023
Total du passif actualisé	3 731 756 \$	3 535 135 \$
<u>Provision pour écarts défavorables (PED)</u>		
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	831 819	787 918
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(41 223)	(36 310)
Provision nette pour écarts défavorables	790 596	751 608
<u>Total du passif actualisé et de la provision pour écarts défavorables</u>		
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	4 563 575	4 323 053
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(41 223)	(36 310)
Recouvrement prévu au titre de l'assurance	(146 260)	(127 593)
Provision nette totale après la prise en considération des assurances	4 376 092 \$	4 159 150 \$

Les passifs ont été actualisés au taux de 6,0 % (6,0 % en 2023). La provision pour écarts défavorables pour 2024 comporte une marge de 175 points de base relative au taux d'actualisation et une marge de 2,5 % à 15,0 % pour la matérialisation des compensations versées aux patients, des frais de justice et d'experts ainsi que des frais d'administration, et demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent. La seule exception se trouve dans la composante « Compensations versées aux patients » relative à la région de l'Ontario, pour laquelle un pourcentage maximal de 20 % (pour tenir compte de la plus grande volatilité) s'applique aux variables en lien avec la matérialisation des réclamations. Pour ce qui est de la composante « Coût des compensations versées aux patients », la provision nette pour écarts défavorables en lien avec la matérialisation des coûts tient compte de l'incidence des contrats d'assurance sur les estimations des compensations versées aux patients. Bien qu'il n'existe pas de marché actif pour la négociation de ces passifs, leur valeur actualisée, incluant la provision pour écarts défavorables, est considérée comme un indicateur de la juste valeur.

Le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actuelle de la provision pour réclamations en suspens a une incidence importante sur ladite provision à la fin de l'exercice. Une baisse de cent points de base du taux d'actualisation se traduirait par une hausse de la provision d'environ 294,0 millions \$ (280,0 millions \$ en 2023), alors qu'à l'inverse, une hausse de cent points de base se traduirait par une baisse de la provision d'environ 261,4 millions \$ (248,5 millions \$ en 2023).

Dans l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens, on trouve une estimation des paiements requis pour régler toutes les réclamations découlant d'événements médico-légaux qui se sont produits avant la fin de l'exercice. Une hausse ou une baisse de 10 % de l'estimation des paiements totaux requis pour régler toutes les réclamations aurait eu pour effet de faire augmenter ou diminuer la provision d'environ 472,0 millions \$ (447,0 millions \$ en 2023), en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS (SUITE)

Au cours de l'année, la provision pour réclamations en suspens a évolué comme suit :

	2024	2023
Paiement de réclamations relatives à des événements survenus au cours d'exercices précédents	(565 697)\$	(508 204)\$
Réévaluation de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours d'exercices précédents	436 588	267 381
Évolution de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours de l'exercice écoulé	533 533	531 490
Réduction totale attribuable aux contrats d'assurance	(187 482)	(163 902)
Augmentation nette au cours de l'exercice	216 942	126 765
Provision pour réclamations en suspens au début de l'exercice	4 159 150	4 032 385
Provision pour réclamations en suspens, montant brut avant la prise en considération des assurances	4 563 575	4 323 053
Provision pour réclamations en suspens à la fin de l'exercice, déduction faite des assurances	4 376 092 \$	4 159 150 \$

Programme d'assurance

En 2016, et dans le but de réduire la volatilité inhérente à la composante « Compensations versées aux patients » de la provision pour réclamations en suspens, l'Association a mis en place un programme d'assurance pour s'attaquer à la question des compensations versées aux patients dans les cas antérieurs au 31 décembre 2015, sous réserve des limites de la police d'assurance. Chaque année depuis 2016, l'Association a acheté des polices d'assurance pour couvrir la compensation versée aux patients en raison d'événements survenus lors des années civiles 2016 à 2024, sous réserve des limites desdites polices.

Plusieurs contrats achetés par l'Association couvrent les cas survenus entre 1976 et 2015 si le total des compensations versées aux patients atteint un niveau prédéterminé (« point d'attache »). À la fin de 2024, on estime que le total des compensations prévues versées aux patients pour ces années est supérieur au point d'attache. Par conséquent, sous réserve des modalités du contrat, on estime que ce contrat d'assurance pourrait entraîner des recouvrements futurs prévus s'élevant à 146,3 millions \$.

En 2023, on a procédé à la commutation des polices d'assurance liées aux années d'occurrence de 2016 à 2020. En vertu des contrats d'assurance, le solde du compte des fonds retenus pour la période de 2016 à 2020 a été partagé à parts égales avec les assureurs conformément à l'entente sous-jacente. La commutation s'est traduite par le versement de 4,8 millions \$ (35,4 millions \$ en 2023) aux assureurs et par la comptabilisation d'un gain de 5,9 millions \$ (39,3 millions \$ en 2023) par l'Association. Pour remplacer les polices ayant fait l'objet d'une commutation, une nouvelle police (inclusive) couvrant les années 2016 à 2020 a été achetée.

Les primes passées en charges en 2024 au titre des polices d'assurance totalisaient 22,8 millions \$ (39,1 millions \$ en 2023) et comprenaient une prime de dépôt payée de 5,6 millions \$ (10,8 millions \$ en 2023), ainsi que des retenues de fonds totalisant 17,2 millions \$ (28,3 millions \$ en 2023). La prime attribuée au titre du compte des fonds retenus va croître selon un taux d'intérêt annuel de 5,5 %, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit payée conformément aux modalités des polices.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS (SUITE)

Conformément à l'entente sous-jacente, le solde de la retenue de fonds au titre de la commutation des polices d'assurance pour les années de survenance 2021 à 2024 sera partagé à parts égales avec les assureurs. Au 31 décembre 2024, la somme de 115,3 millions \$ (108,9 millions \$ en 2023) est incluse dans les fonds retenus aux fins d'assurance de l'état consolidé de la situation financière. Si l'on se fie aux modalités des polices d'assurance souscrites pour les années de survenance 2021 à 2024, l'Association pourrait bénéficier d'une réduction d'environ 34,2 millions \$ (32,3 millions \$ en 2023) de la retenue de fonds au titre de la commutation des polices d'assurance.

L'acquisition de ces polices d'assurance pose un risque de crédit pour l'Association. Le risque de crédit représente le risque que l'assureur manque à ses obligations en vertu des polices d'assurance acquises. L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des compagnies d'assurance possédant une cote A+ ou A de l'agence AM Best. AM Best accorde uniquement une telle cote aux compagnies qui, à son avis, présentent une capacité hors-norme (excellente à supérieure) de s'acquitter de leurs obligations permanentes en matière d'assurance.

La distribution des cotes et des assureurs se présentait comme suit :

Cote AM Best	2024		2023	
	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur
A+ Supérieure	9	739 500 \$	5	592 000 \$
A Excellente	3	78 500 \$	6	204 500 \$
		818 000 \$		796 500 \$

10. COTISATIONS

L'Association a adopté des politiques d'établissement des cotisations afin de s'assurer que ses activités sont entièrement capitalisées et de prélever suffisamment de cotisations annuelles auprès des membres pour couvrir les passifs actualisés liés aux événements qu'elle prévoit engager au cours du même exercice. L'Association a recours à des hypothèses et à des calculs actuariels pour déterminer les coûts des événements de l'année de survenance que représentent les décaissements futurs prévus. Les exigences des coûts de l'année de survenance sont ajustées à la hausse ou à la baisse de façon à amortir les nouveaux coûts et à tenir compte du résultat des placements des exercices antérieurs, en vue d'établir le montant net des cotisations demandées aux membres. Le montant net des cotisations est constaté à titre de produit de l'exercice.

Le produit des cotisations se répartit comme suit entre les régions :

	2024	2023
Ontario	331 046 \$	139 663 \$
Québec	5 151	4 968
Colombie-Britannique et Alberta	152 705	49 476
Saskatchewan, Manitoba, provinces de l'Atlantique et territoires	11 587	5 115
Total des cotisations	500 489 \$	199 222 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. PRODUITS DES PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Les produits des placements du portefeuille sont calculés à partir des sources suivantes :

	2024	2023
Produits des placements, évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	101 812 \$	95 875 \$
Produits de dividendes	5 889	4 526
Gains nets réalisés ¹	227 401	70 159
Variation des gains non réalisés	123 914	126 737
Autres produits	13 441	12 513
Retenues d'impôts	(873)	752
	471 584	310 562
Produits des placements, évalués au coût amorti		
Produits d'intérêts	101 633	109 839
Produits de dividendes	16 124	23 350
Gains nets réalisés	173 876	181 660
Charges de dépréciation	(55 278)	(21 035)
Reprise de dépréciation	9 522	4 432
Autres produits	4 548	(5 859)
Retenues d'impôts	(9 342)	(5 326)
	241 083	287 061
Total des produits de placement du portefeuille	712 667 \$	597 623 \$

¹Déduction faite de certaines primes de rendement.

12. FRAIS LIÉS AUX PLACEMENTS

	2024	2023
Frais de gestion de placements ¹	92 906 \$	96 364 \$
Frais de gestion interne	8 625	7 949
Autres frais liés aux placements	21 974	25 820
Frais d'intérêt et frais d'acceptation ²	7 097	1 279
	130 602 \$	131 412 \$

¹Comprend les primes de rendement connues et les intérêts reportés payés.

²Coûts de financement de la marge de crédit.

13. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Association soit incapable de générer suffisamment de trésorerie pour s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus. L'Association est exposée au risque de liquidité en raison de sa responsabilité de payer les appels de capital (voir la note 3) en temps opportun pour financer ses engagements de placement en cours, ainsi que des décaissements quotidiens à effectuer pour fournir une protection aux membres. Les créiteurs et charges à payer ont des échéances contractuelles respectant les modalités commerciales habituelles de 30 jours, alors que la marge de crédit est payable sur demande. La provision pour réclamations futures n'a pas d'échéance contractuelle et le moment du règlement dépendra des résultats réels des réclamations à l'avenir.

La principale source de liquidité de l'Association est la perception des cotisations auprès des membres actifs. L'Association établit ses besoins de trésorerie au moyen de prévisions à court terme afin de déterminer si les revenus tirés des cotisations perçues lui permettront d'acquitter les décaissements prévus. En outre, l'Association réduit le risque de liquidité en détenant des actifs productifs de revenus et en limitant ses placements dans des catégories d'actifs non liquides.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

L'Association gère ses besoins en flux de trésorerie de fonctionnement courants en utilisant les cotisations de l'année en cours de réception. Tout excédent de trésorerie est transféré aux investissements de portefeuille. Dans le cas où les entrées de trésorerie issues des cotisations ne suffisent pas à couvrir les sorties de trésorerie courantes, les fonds sont tirés de la marge de crédit ou des placements du portefeuille.

14. GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

La gestion de la propriété pour l'exercice comprend des charges de 4,7 millions \$ (4,5 millions \$ en 2023).

15. ÉVENTUALITÉS

L'Association peut être partie, de temps à autre, à des différends et à des poursuites dans le cours normal des affaires. La direction est d'avis que la responsabilité éventuelle découlant de ces questions, le cas échéant, n'aura aucune incidence importante sur les états financiers consolidés.

16. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.